

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 746

présenté par
M. Blanchet

ARTICLE 5

Au début de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« Des produits bruts »,

les mots :

« Du prélèvement sur le produit brut ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. Dans sa rédaction initiale, l'article 5 est redondant entre les derniers mots de son 2e alinéa et les premiers mots du 7e. Le présent amendement propose une rédaction plus précise.